

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 novembre 2007  
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Pôle intermodal de BORDEAUX SAINT-JEAN**

- Convention relative à la communication partenariale sur le projet**
- Approbation - Autorisation**

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des orientations du Plan de Déplacement Urbain de l'Agglomération de Bordeaux, la réalisation d'un pôle intermodal à Bordeaux Saint-Jean a été retenue comme l'une des principales opérations du contrat d'agglomération Bordeaux – Métropole 2000 – 2006.

Cette opération partenariale associe aux côtés de la Communauté urbaine de Bordeaux, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la SNCF.

Par délibérations en date du 28 mai 2004, et du 24 mars 2006, le Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux a retenu le principe de sa participation financière à la réalisation du pôle d'échanges de Bordeaux Saint-Jean.

Compte tenu de l'importance pour l'agglomération du pôle d'échanges Saint-Jean en matière de transport et des impacts sur l'accès à la gare pendant les travaux en 2007, 2008 et 2009, les partenaires financeurs (Conseil régional, Conseil général, SNCF, CUB) et la Ville de Bordeaux souhaitent s'associer dans une démarche commune de communication.

Il s'agit pour l'ensemble des partenaires de mener une action pour présenter le projet de manière globale avec une signature commune. Cette présentation est à l'attention de l'ensemble des citoyens bénéficiant du projet. Cette action aura pour objectif d'informer le grand public des conséquences du chantier et de l'intérêt de l'aménagement.

Ces actions débiteront avec le lancement des principaux travaux, soit en novembre 2007.

En conséquence il est proposé dans la présente convention de définir les conditions de réalisation et de financement de cette action.

La Communauté urbaine assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération en accord avec les partenaires réunis en comité de pilotage.

Cette opération est estimée à 40 000 € HT. Chaque partenaire participera à égalité et versera à la Communauté sa participation au regard des dépenses réalisées par la Communauté urbaine de Bordeaux.

Les participations s'établissent suivant la décomposition suivante :

Partenaires	Montant en € HT	% pour information
<b>CUB</b>	<b>8 000</b>	<b>20%</b>
REGION AQUITAINE	8 000	20%
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	8 000	20%
SNCF	8 000	20%
VILLE de BORDEAUX	8 000	20%
TOTAL	40 000	100,00

Ces dépenses seront imputées sur le budget annexe transports de l'exercice considéré, au chapitre 011 – compte 62380001 – CRB P100.

Les recettes dont le montant est estimé à 32.000 euros HT seront également inscrites au budget de l'exercice en cours – chapitre 74 – CRB P100 :

Région : compte 74720001  
Département : compte 74730001  
SNCF : compte 74780001  
Ville de Bordeaux compte 74740001

**Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir :**

- **approuver les modalités concernant la réalisation de la communication sur le projet de pôle intermodal d'échanges de Bordeaux Saint-Jean décrites dans le présent rapport,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la communication partenariale sur ce projet entre la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la SNCF, la Ville de Bordeaux et notre établissement**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2007</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007</b></p>
---

M. PIERRE BRANA